

# Positions

## A la veille de la session d'été 2010 des Chambres fédérales

### Accord avec les Etats-Unis (10.038)

Cet accord est contraignant en droit international et ne saurait donc être rejeté sans conséquences graves pour la crédibilité de la Suisse en tant que partenaire commercial. En particulier, la ratification du nouvel accord de double imposition serait remise en question. De plus, ceux-ci pourraient prendre des mesures à l'encontre de la Suisse et éventuellement obérer nos échanges économiques avec ce pays de frais administratifs, voire fiscaux, supplémentaires. Ces risques ne concernent nullement la seule UBS. Toutes les entreprises suisses ayant des relations commerciales avec les USA seraient menacées d'éventuelles sanctions. SGCI Chemie Pharma Schweiz recommande donc au Parlement d'accepter l'Accord avec les Etats-Unis.

### LAMal. Mesures pour endiguer l'évolution des coûts (09.053)

SGCI Chemie Pharma Schweiz soutient la décision de la CSSS du Conseil national selon laquelle, à propriétés égales pour le patient, un médicament économiquement avantageux doit lui être prescrit et remis. Elle rejette cependant la proposition de la minorité I de la CSSS, qui conditionne le remboursement de la LAMal à la possibilité d'un choix entre les trois médicaments les moins chers. Une telle intervention entraînerait des dépenses administratives disproportionnées.

Les modifications d'ordonnances décidées par le Conseil fédéral le 1<sup>er</sup> juillet 2009 se traduisent, grâce au réexamen trisannuel de la liste des spécialités, par de sensibles baisses de coûts des médicaments. Les entreprises de l'industrie pharmaceutique contribuent ainsi sensiblement à modérer la progression des coûts. L'industrie rejette en revanche l'introduction dans la loi de restrictions supplémentaires aux effets contre-indiqués.

### «Décès et coûts importants induits par des erreurs de médication» (09.4155)

SGCI Chemie Pharma Schweiz s'oppose à cette motion. Aujourd'hui déjà, la loi sur les produits thérapeutiques prescrit aux entreprises les données qu'il convient de faire figurer sur les emballages de médicaments. Les prescriptions imposées par la motion seraient disproportionnées et n'amélioreraient en rien la sécurité des médicaments. Par ailleurs, une réglementation spéciale appliquée à un marché aussi exigu que la Suisse serait très difficile à mettre en œuvre pour les entreprises internationales et entraînerait inévitablement une restriction de l'offre de médicaments.

### Loi sur le CO<sub>2</sub> (08.072) Initiative pour un climat sain (09.067)

SGCI Chemie Pharma Schweiz rappelle que notre branche est en voie de réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> de 20%, d'ici à 2020, par rapport à 1990. La loi sur le CO<sub>2</sub> proposée prévoit à cette fin une combinaison équilibrée de mesures dans le pays comme à l'étranger. Les entreprises doivent pouvoir décider elles-mêmes si elles veulent se raccorder au système européen de négoce des droits d'émission ou si elles veulent s'en tenir à la combinaison suisse de mesures.

L'initiative sur le climat, qui exige une réduction de 30% des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2020, est excessive eu égard à ses implications économiques aussi bien qu'aux conventions internationales existantes. Il convient donc de s'y opposer.

### Redevance hydraulique (08.445) / énergies renouvelables (08.327, 09.3329, 10.3002)

SGCI Chemie Pharma Schweiz refuse un relèvement de la redevance hydraulique, car il serait en contradiction avec les efforts du Conseil fédéral et du Parlement visant à maintenir au plus bas niveau possible les composantes politiques (partant influençables) du prix de l'électricité. Rattacher cette hausse à une majoration du tarif de rachat ne serait pas défendable. Il faut s'opposer aux efforts de promotion supplémentaires qui ont pour effet de renchérir toujours plus les prix de l'énergie.

### Eaux usées (10.3034)

SGCI Chemie Pharma Schweiz appuie cette motion. Dans sa prise de position sur la révision de l'ordonnance sur la protection des eaux, l'industrie a recommandé de repousser la révision en attendant de créer de meilleures bases, et surtout d'étudier plus à fond la faisabilité des mesures techniques.

### Convention des Alpes (01.083)

SGCI Chemie Pharma Schweiz soutient la décision du Conseil national de ne pas entrer en matière et de ne pas ratifier les neuf protocoles d'exécution de la Convention des Alpes. Cette convention soumettrait une grande partie du territoire suisse à un droit spécial.

### Facilitation et sécurité douanières (09.090)

L'accord sur les échanges de marchandises passé avec l'UE doit être approuvé. Il permet d'esquiver la menace d'obstacles commerciaux supplémentaires dans nos échanges bilatéraux avec l'Union européenne.

### Révision du droit des SA (08.080)

SGCI Chemie Pharma Schweiz rejette «l'initiative Minder», qui affaiblirait sensiblement la place économique suisse. Il convient de renforcer les droits de participation des actionnaires et de remédier aux lacunes de l'initiative dans un contre-projet présentant les points essentiels que voici.

- Vote contraignant limité au montant total de la rémunération des membres du conseil d'administration lors de l'exercice commercial en cours.
- Réglementation réprimant les abus en matière de paiements anticipés et d'indemnités de départ, mais pas d'interdiction frappant ces versements.
- Admissibilité du modèle «nominee».

### Système de sanctions dans le droit des cartels (07.3856)

Les programmes de conformité constituent des instruments efficaces de sensibilisation des collaborateurs aux règles du jeu du droit de la concurrence. Ils permettent aux entreprises de contribuer dans une grande mesure à éviter les entorses à la loi sur les cartels. SGCI Chemie Pharma Schweiz salue une réglementation qui a pour effet d'atténuer les éventuelles sanctions grâce à des programmes de conformité de haute qualité.

### Non aux agrocarburants issus de denrées alimentaires (08.3327) / Carburants biogènes. Application de critères de développement durable au niveau international (10.3349)

Les cultures végétales doivent prioritairement servir à l'approvisionnement en denrées alimentaires. Il convient néanmoins d'encourager la recherche sur la production de biocarburants. SGCI Chemie Pharma Schweiz refuse dès lors une interdiction générale des agrocarburants, comme l'exige la motion 08.3327. Elle estime qu'il s'agit plutôt de définir des critères de durabilité pour la production de carburants biogènes; pour cette raison, elle recommande de soutenir le postulat 10.3349.

### **Saisir les chances s'offrant à la place économique suisse!**

Les entreprises de l'industrie chimique et pharmaceutique suisse ont un grand potentiel d'avenir, qu'elles entendent exploiter par leurs propres forces. Ce potentiel peut être renforcé par des conditions générales d'activité favorables à l'innovation, en particulier celles-ci:

1. **Une société ouverte à l'innovation.** Le débat public se focalise souvent sur les risques possibles des nouvelles technologies, mais néglige leurs opportunités. La mentalité du «risque zéro», largement répandue, ne doit pas entraver, voire bloquer l'accès des entreprises suisses aux technologies nouvelles.
2. **Excellence de la formation initiale et continue.** Pas d'innovation sans hommes et femmes moti-

vés. A tous les niveaux, la Suisse doit orienter la formation initiale et continue vers l'excellence et exiger et encourager l'effort individuel. Il faut appliquer à tous les niveaux scolaires et dans tous les cantons des normes de formation uniformes et élevées et accorder de nouveau plus d'importance à l'enseignement des techniques et des sciences naturelles. Au niveau des hautes écoles, la Suisse doit mettre davantage l'accent sur la formation de centres d'excellence internationaux. Nous ne pouvons pas nous offrir plus longtemps le luxe des doublons et du saupoudrage.

3. **Attractivité du site de production helvétique.** Il faut accorder à nouveau plus d'importance à l'impact des décisions politiques sur le site industriel suisse. Lorsqu'il est question de mesures environnementales et de sécurité, comme celles prévues par la loi sur le CO<sub>2</sub>, par exemple, il ne faut pas écarter du débat politique l'influence qu'elles peuvent avoir sur la capacité d'innovation et de compétitivité de notre place économique.
4. **Commercialisation rapide des produits.** Les nouveaux produits ne sont utiles à leurs destinataires finals et à l'ensemble de notre économie que s'ils peuvent être mis rapidement sur le marché. Les procédures officielles d'autorisation doivent satisfaire aux normes internationales et être simples, transparentes et rapides. A l'avenir, les médicaments doivent être admis par Swissmedic tout aussi rapidement qu'ils le sont auprès de la FDA américaine et de l'EMA européenne.
5. **Accès aux marchés mondiaux.** Les clients du monde entier doivent avoir accès aux produits suisses. Les droits de douane et autres obstacles aux échanges affectant le secteur chimique et pharmaceutique doivent être démantelés le plus vite possible à la faveur d'accords OMC multilatéraux ou d'accords de libre-échange bilatéraux conclus avec d'importants partenaires commerciaux comme les Etats du BRIC et les Etats-Unis. Par la même occasion, il convient aussi de renforcer la protection de la propriété intellectuelle.

SGCI Chemie Pharma Schweiz est l'organisation faitière de l'industrie chimique et pharmaceutique suisse. Ses quelque 250 sociétés membres sont principalement actives dans la recherche, le développement, la fabrication ou la vente de spécialités pharmaceutiques, vitamines, spécialités chimiques industrielles, produits phytosanitaires et substances odoriférantes ou aromatiques.

Votre contact chez SGCI Chemie Pharma Schweiz:

Dr. Beat Moser, Directeur  
Tel. 044 368 17 11, [beat.moser@sgci.ch](mailto:beat.moser@sgci.ch)

Marcel Sennhauser, Communication  
Tel. 044 368 17 44, [marcel.sennhauser@sgci.ch](mailto:marcel.sennhauser@sgci.ch)